

DÉCRET N° 0002 /PR/2019
Portant Remaniement du Gouvernement

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHIEF DE L'ÉTAT,
CHIEF DU GOUVERNEMENT,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES**

Vu la Constitution ;

Vu le Décret N° 1170/PR/2018 du 18 juin 2018, portant remaniement du Gouvernement et ses textes modificatifs subséquents ;

DÉCRETE

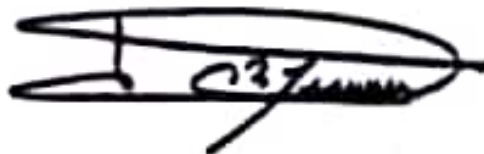
Article 1^{er} : Le Gouvernement de la République du Tchad est remanié comme suit :

- **Ministre d'Etat, Ministre Conseiller à la Présidence de la République :**
Dr NOURADINE DELWA KASSIRE COUMAKOYE
- **Ministre des Affaires Etrangères, de l'Intégration Africaine, de la Coopération Internationale et de la Diaspora :**
MAHAMAT ZENE CHERIF
- **Ministre de la Justice, Garde des Sceaux, Chargé des Droits Humains :**
DJIMET ARABI
- **Ministre Délégué à la Présidence Chargé de la Défense Nationale, de la Sécurité, des Anciens Combattants et Victimes de Guerre :**
MAHAMAT ABALI SALAH
- **Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation :**
Dr DAVID HOUDEINGAR NGARIMADEN
- **Ministre des Infrastructures, des Transports et du Désenclavement :**
ABDRAMANE MOUCTAR MAHAMAT
- **Ministre des Finances et du Budget :**
HAMID TAHER NGUILIN

- Ministre du Développement Touristique, de la Culture et de l'Artisanat :
MADELEINE ALINGUE
- Ministre de la Femme, de la Protection de la Petite Enfance et de la Solidarité Nationale
Dr DJALAL ARDJOUN KHALIL
- Ministre de la Promotion des Jeunes, du Sports et de l'Emploi :
MAHAMAT NASSOUR ABDOULAYE
- Ministre de l'Administration du Territoire :
MAHAMAT ISMAÏL CHAÏBO
- Ministre Secrétaire Générale du Gouvernement, Chargée des Relations avec l'Assemblée Nationale :
Mme MARIAM MAHAMAT NOUR
- Secrétaire d'Etat aux Affaires Etrangères, à l'Intégration Africaine, à la Coopération Internationale et à la Diaspora :
Mme ACHTA SALEH DAMANE
- Secrétaire d'Etat à l'Education Nationale et la Promotion Civique :
LAMINE MOUSTAPHA
- Secrétaire d'Etat aux Finances et au Budget :
AHMED ALKHOUDAR ALI FADEL
- Secrétaire d'Etat à l'Economie et à la Planification du Développement :
HISSEIN TAHIR SOUGUIMI
- Secrétaire Général Adjoint du Gouvernement :
NDORDJI NAZAIRE

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

N'Djamena, le 30 JUN 2019



IDRISS DEBY ITNO

- Ministre de l'Economie et de la Planification du Développement :
ISSA DOUBRAGNE
- Ministre de l'Education Nationale et de la Promotion Civique :
ABOUBAKAR ASSIDICK TCHOROMA
- Ministre de la Santé Publique :
AZIZ MAHAMAT SALEH
- Ministre de la Fonction Publique, du Travail et du Dialogue Social :
ALI MBODOU MBODOUMI
- Ministre de la Formation Professionnelle et des Petits Métiers :
Mme MADJIDIAN PADJA Ruth
- Ministre de la Communication, Porte-Parole du Gouvernement :
OUMAR YAYA HISSEIN
- Ministre des Postes, des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication :
Dr IDRIS SALEH BACHAR
- Ministre des Mines, du Développement Industriel, Commercial et de la Promotion du Secteur Privé :
AHMAT MAHAMAT BÂCHIR
- Ministre du Pétrole et de l'Energie :
Monsieur MAHAMAT HAMID KOUA
- Ministre de l'Aménagement du Territoire, du Développement de l'Habitat et de l'Urbanisme :
Mme ACHTA AHMAT BREME
- Ministre de la Production, de l'Irrigation et des Equipements Agricoles :
Mme LYDIE BEASSEMDA
- Ministre de l'Aviation Civile et de la Météorologie Nationale :
MAHAMAT TAHIR OROZI
- Ministre de l'Elevage et des Productions Animales :
GAYANG SQUARE
- Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de la Pêche :
MAHAMAT IBRAHIM DJAMALADINE